



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

## AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME  
#2024-005**

**3, rue Robitaille  
Lot 5 321 879 du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 17 avril 2024 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré les dispositions de l'article 143 du Règlement de zonage n° 278-07-13 à ce qu'un garage isolé, sis au 3, rue Robitaille, soit à une distance de 2,1 m de l'emprise de la rue Charbonneau plutôt qu'à 5 m tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette démarche.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 mars 2024.

La greffière,



FLAVIE ROBITAILLE